

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
06/12/2024	13/12/2024	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 11 décembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : BOULET Peggy, BERTAUX Delphine

ABSENTS : Néant

POUVOIR : BERTAUX Delphine donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°05-11-2024 Désignation de la coordonnatrice communale, recrutement d'agents recenseurs et fixation de leur rémunération

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population aura lieu en début d'année prochaine, du 16 janvier au 15 février 2025.

Il convient, afin de réaliser ce recensement, de désigner une personne en qualité de coordonnateur communal. Cette personne sera l'interlocuteur de l'INSEE durant cette campagne 2025.

Monsieur le Maire propose de nommer Eliane Gourdel, agent municipal, à cette fonction et qu'elle soit assistée dans cette tâche par Viviane AUSSANT en qualité de de coordinatrice adjointe.

Par ailleurs, monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de trois agents recenseurs qui auront chacun à charge un ou plusieurs districts dont le découpage a été déterminé en concertation avec l'INSEE.

Monsieur le Maire sollicite donc de la part du conseil l'autorisation de procéder au recrutement par contrat (selon l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 – accroissement temporaire d'activité) les trois agents recenseurs pour assurer le recensement de la population.

Enfin monsieur le Maire demande au conseil municipal de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi qu'il suit :

La commune percevra de l'INSEE une dotation forfaitaire de recensement de 3 371€. Le nombre de logements à visiter est de 1 143.

Aussi monsieur le Maire propose de fixer la rémunération en fonction du nombre de logements (2.94€/logement) recensés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne les agents Eliane Gourdel et Viviane Aussant en qualité de respectivement de coordinatrice communale et coordinatrice communale suppléante afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2025

Autorise monsieur le Maire à procéder au recrutement de trois agents par contrat d'accroissement temporaire d'activité afin d'assurer le recensement de la population pour l'année 2025

Précise le montant de leur rémunération sera déterminée ainsi qu'il suit :

- Les temps de formation seront rémunérés selon l'indice du grade d'adjoint administratif territorial au 1^{er} échelon
- Chaque agent recenseur percevra une rémunération de 2,94€ par fiche logement remplie
- Un forfait de 200€ net sera versé à chaque agent

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND



Le Maire

Pascal HERVÉ

